

RÈGLEMENTS OFFICIELS

CONCOURS DE COUPS ROULÉS «BATTEZ LA SÉQUENCE» PRÉSENTÉ PAR LA MARQUE JACK NICKLAUS

AUCUN ACHAT REQUIS POUR PARTICIPER OU GAGNER LE PRIX. EFFECTUER UN ACHAT N'AUGMENTERA PAS VOS CHANCES DE GAGNER. LES CHANCES DE GAGNER DÉPENDENT DU NOMBRE DE PARTICIPATIONS VALIDES REÇUES.

1. **GÉNÉRALITÉS:** le **Concours de coups roulés «Battez la séquence» de Golf Town** (le «**Concours**») est commandité par Golf Town ltée, 610 Applewood Crescent, Suite 302, Vaughan, ON L4K 0E3 («**Golf Town**» ou le «**Commanditaire**»). Le Concours est sujet à ces Règlements officiels et à toutes les lois et réglementations fédérales et provinciales applicables.
2. **ADMISSIBILITÉ:** le Concours est ouvert à tous les résidents légaux du Canada ayant atteint l'âge de la majorité dans leur province de résidence. Les employés, affiliés, agences de publicité et de promotion et fournisseurs - dont Foresight Sports et Supreme Munsingwear Canada - du Commanditaire (collectivement, les «**Employés**») ainsi que leurs familles proches et/ou les personnes vivant sous le même toit qu'eux ne sont pas admissibles au Concours.
3. **PÉRIODE D'INSCRIPTION:** la période d'inscription («**période d'inscription**») débute le lundi 2 mars 2020 à 10 heures (HNE) et prend fin le dimanche 8 mars à 20 heures (HNE).
4. **COMMENT PARTICIPER:** Aucun achat requis. Pour participer au concours, rendez-vous à n'importe quel magasin Golf Town pendant la période du concours pour vous inscrire et avoir l'occasion de participer. Tous les magasins Golf Town établiront un coup roulé d'une distance de 10 pieds pendant la période du concours. La distance et les conditions du coup roulé seront les mêmes pendant toute la période du concours à tous les magasins Golf Town. Les participants choisiront un fer droit parmi tous ceux qui sont disponibles en magasin pour effectuer leurs coups roulés et participer au concours. Le pointage du participant (séquence) est calculé en fonction de nombre de coups roulés consécutifs réussis à partir de la distance préétablie. Le pointage (séquence) du participant débute dès que ce dernier réussit son premier coup roulé et se termine lorsque le participant rate un coup roulé après avoir débuté sa séquence. Une fois que le pointage final du participant est établi, il est inscrit sur le formulaire d'inscription.

À la fin de la période d'inscription, le participant qui a obtenu le pointage (séquence) le plus élevé à travers tous les 47 magasins Golf Town sera désigné comme le gagnant du Concours. Le participant qui a obtenu le meilleur pointage (séquence) sera désigné comme le gagnant secondaire.

En cas d'égalité entre plusieurs participants, ces derniers devront retourner à un magasin Golf Town le 16 mars pour participer à nouveau au Concours, où les mêmes règlements s'appliqueront. Le participant qui obtient le plus haut pointage (séquence) après que tous les participants qui avaient terminé à égalité ont participé au bris d'égalité sera déclaré comme le gagnant du Concours. Le processus se répétera jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de

participants à égalité. Toute égalité en ce qui a trait au prix secondaire sera départagée par un tirage au sort parmi tous les participants à égalité.

5. **Limite de trois (3) participations par personne.** Chaque participant peut soumettre un maximum de trois (3) pointages pendant la période du concours. Afin d'avoir l'occasion d'effectuer une deuxième et troisième tentative lors du concours, le participant doit utiliser un fer droit différent de celui qu'il a utilisé lors de son premier essai. Il n'est pas permis d'utiliser plusieurs adresses courriel, identités ou appareils dans le but de contourner le règlement. Toute tentative de soumettre plusieurs participations en utilisant plusieurs/différentes adresses courriel, identités, inscriptions, ou toute autre méthode annulera la participation au Concours et le participant sera disqualifié. En cas de dispute à propos de la participation au concours, le propriétaire de l'adresse courriel utilisée pour participer, s'il y a lieu, sera considéré comme le participant. Tout participant coupable d'utiliser des méthodes frauduleuses ou de contourner les Règlements officiels sera déclaré inadmissible, à la discrétion exclusive de Golf Town. Toutes les participations doivent être faites au nom de la personne et aucun transfert de propriété n'est permis. Les participations au nom des corporations, fiducies, associations et autres entités seront refusées. Les participants doivent répondre aux exigences du Concours afin de pouvoir gagner le grand prix. Les participations incomplètes ou non conformes aux Règlements officiels peuvent être disqualifiées à la discrétion exclusive de Golf Town.

En participant au Concours, vous donnez au Commanditaire la permission de publier votre participation, y compris votre nom, dans toutes publicités ou annonces effectuées par le Commanditaire dans tous médias, sans recevoir de compensation ou donner votre accord.

6. **PRIX ET PROBABILITÉS:** un (1) grand prix sera décerné. Il consiste en un voyage pour deux (2) personnes à New Albany, en Ohio, aux É-U pour assister et participer (en tant qu'amateur) au Jack Nicklaus International Invitational Tournament qui aura lieu du 2 au 7 juin 2020 («Événement»). **IMPORTANT: En tant qu'amateurs, le gagnant et/ou son invité ne pourront en aucun cas recevoir une somme d'argent ou toute autre compensation en guise de paiement pour leur participation à l'événement.** Le grand prix comprend un vol aller-retour en classe économique ou tarif normal pour deux (2) personnes à partir d'un aéroport principal près du lieu de résidence du gagnant à (**aéroport principal près d'Albany, Ohio**), une chambre d'hôtel en occupation double pour un maximum de • nuits tel que spécifié par le Commanditaire. Le gagnant et son invité doivent prendre le même itinéraire et voyager aux dates et heures déterminées par le Commanditaire, à défaut de quoi le prix sera annulé et alloué à un autre gagnant (si le temps le permet avant la date du voyage et de l'événement). Les dates du prix, y compris celles des billets d'avion, de l'hébergement à l'hôtel et des billets pour l'événement sont sujettes à la disponibilité et seront déterminées par le Commanditaire à sa discrétion exclusive. Toutes les réservations de billets d'avion sont sujettes aux conditions du fournisseur. Le gagnant et son invité seront responsables de leur propre transport en direction et en provenance de l'aéroport, de leurs assurances de voyage, médicales et automobiles, de leurs frais d'aéroport et de bagages, des frais d'activités à destination, de leurs repas, des pourboires et autres frais dont, pour plus de certitude, tout surclassement, etc., qui ne sont pas explicitement inclus dans le prix. Toutes les taxes fédérales, provinciales/territoriales

et locales applicables sont intégralement à la charge du gagnant. Le gagnant pourrait se voir demander une carte de crédit valide au moment de l'enregistrement à l'hôtel afin de couvrir tous les frais au-delà du coût normal de la chambre. La valeur approximative du prix est de 2615 \$ CA, en fonction d'un départ à partir de Toronto, ON. La véritable valeur du prix dépendra de la ville de départ.

Quarante-sept (47) prix secondaires seront décernés, qui consistent tous en un ensemble-cadeau de vêtements Jack Nicklaus d'une valeur approximative de 150 \$ CA chacun. L'ensemble-cadeau consiste en un polo et un pantalon Jack Nicklaus.

Toute portion du prix qui n'est pas acceptée ou réclamée et/ou non utilisée par le gagnant sera abandonnée et ne sera pas substituée. Aucun prix de remplacement ne sera attribué. Le prix ne peut être transféré, remboursé, remplacé pour tout autre prix; toutefois, le Commanditaire se réserve le droit, à sa discrétion unique, de substituer le prix pour un autre de valeur égale ou supérieure. Les chances de gagner dépendent du nombre d'inscriptions reçues au cours de la Période du Concours.

7. **SÉLECTION DU GAGNANT ET AVIS:** Sans s'y limiter, les conditions générales additionnelles suivantes s'appliquent. Le gagnant sera déterminé conformément à la section 4 et sera contacté par téléphone et par courriel selon les coordonnées fournies au moment de l'inscription dans un délai de cinq (5) jours après sa sélection. Si le gagnant potentiel est injoignable au bout de cinq (5) jours après le premier avis, il sera disqualifié et un autre gagnant sera sélectionné et notifié. Si le Commanditaire ne parvient pas à contacter le gagnant potentiel par téléphone et/ou par courriel, ou si le gagnant potentiel est déclaré inadmissible, ne se conforme pas ou ne peut pas se conformer aux Règlements officiels, ou si l'avis est retourné comme étant non distribuable, le gagnant potentiel sera disqualifié et un autre gagnant potentiel sera sélectionné. Le gagnant potentiel doit être le participant dont le coup est le plus près du trou. Le processus de notification sera répété, à la discrétion du Commanditaire, jusqu'à ce qu'un gagnant potentiel soit identifié et joint. Golf Town sera dégagée de toute responsabilité si le gagnant ne parvient pas à recevoir les avis à cause de paramètres de sécurité tels que les filtres antipourriel et courriels indésirables, ou si le gagnant fournit des coordonnées incorrectes ou non fonctionnelles.

Comme condition pour recevoir le prix, le gagnant potentiel sera tenu de compléter, signer et renvoyer au Commanditaire un accord confirmant son admissibilité et la décharge de responsabilité du Commanditaire et, sauf lorsque défendu par la loi, un consentement à des fins publicitaires durant la période établie par le Commanditaire, si le Commanditaire le demande, et ce, à la discrétion exclusive du Commanditaire. Si un gagnant potentiel omet de le faire dans le délai fixé, ou est déclaré inadmissible par le Commanditaire à la discrétion exclusive de ce dernier, ce gagnant potentiel sera disqualifié.

8. **DROITS ACCORDÉS PAR LE GAGNANT:** En acceptant de recevoir le prix, le gagnant accorde à Golf Town et à ses mandataires, et à leurs concessionnaires respectifs et successeurs le droit d'utiliser son nom, son image, sa voix, sa ville d'origine, ses renseignements biographiques, et toutes autres images ou déclarations ayant trait au Concours pour toute fin légitime (y compris, sans s'y limiter, la publicité et la promotion),

en permanence, dans tout média présentement connu ou développé dans le futur, sans autre avis, permission ou compensation, sauf lorsque défendu par la loi.

9. **DÉCHARGES:** En participant à ce Concours, chaque participant consent à se conformer et à être lié aux Règlements officiels, et à renoncer au droit de réclamer toute ambiguïté ou erreur dans les Règlements officiels ou dans le Concours, et d'être lié par toutes les actions du Commanditaire et/ou des représentants du Commanditaire, dont les décisions sont exécutoires et finales sur toutes les questions relatives à ce Concours. En participant à ce Concours, chaque participant accepte en son nom et au nom de ses héritiers, exécuteurs et administrateurs de dégager, de tenir indemne et de défendre le Commanditaire, ses filiales, agences de publicité, fournisseurs, partenaires, représentants et mandataires (collectivement, les «**Entités du Concours**») et leurs cadres, directeurs, employés et représentants respectifs (collectivement les «**Parties libérées**») contre toute responsabilité à l'égard de toute perte, tout dommage, tout frais ou toute dépense, incluant, sans limitation, les dommages matériels, corporels et/ou tout décès survenant de la participation au Concours, ou de l'acceptation, la possession, l'utilisation ou la mauvaise utilisation de tout prix, ou lors de la préparation ou la participation à toute activité reliée au prix et/ou tout déplacement à cet égard, et contre toute réclamation reliée aux droits de publicité ou de protection de la vie privée, ou à la diffamation ou la remise de prix.
10. **CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES:** En participant au Concours, le participant comprend et accepte que toute soumission peut être refusée comme inscription au Concours à la discrétion exclusive du Commanditaire. Chaque participant convient à respecter les Règlements officiels et les décisions du Commanditaire relatives au Concours, lesquelles décisions sont finales. Dans la mesure prévue par la loi, le Commanditaire se décharge de toute responsabilité pour les pertes, dommages ou réclamations causées par le concours ou résultantes du Concours et/ou des prix. Sans limiter ce qui précède, le Commanditaire ne sera pas responsable des inscriptions en retard, perdues, illisibles, falsifiées, incomplètes ou détruites, lesquelles seront annulées.

Le Commanditaire n'assume aucune responsabilité pour (a) tout renseignement incorrect ou inexact relié à l'inscription ou la participation, ou pour toute transmission électronique défectueuse, ratée, tronquée ou mélangée à tout moment au cours de l'opération du Concours; (b) tout accès non autorisé aux renseignements des inscriptions au Concours, ou tout vol, toute destruction ou toute altération de ces renseignements; (c) tout mauvais fonctionnement, toute défaillance, toute erreur, toute omission, toute interruption, toute suppression, tout délai opérationnel ou toute panne des lignes de communication, quels que soient les facteurs de cause, à l'égard de tout équipement, tout système, toute ligne, tout satellite, tout serveur, tout ordinateur ou tout fournisseur de service utilisés dans tout aspect de l'opération du Concours; (d) l'inaccessibilité et l'indisponibilité d'Internet en général; ou (e) tout dommage ou problème causé à l'ordinateur du participant ou celui de toute autre personne, en relation à, ou résultant de, toute tentative de participation au Concours.

Le Commanditaire n'a fait aucune représentation ou garantie de toute sorte, expressément ou tacitement, en fait ou en droit, à l'égard du prix, et décline toute responsabilité à cet égard par la présente.

Golf Town se réserve le droit, à son entière discrétion, d'annuler, de mettre fin, de modifier ou de suspendre le concours si un virus ou un bogue informatique, une intervention humaine non autorisée, une fraude ou toute autre cause au-delà du contrôle de Golf Town venait à corrompre ou affecter l'administration, la sécurité, l'impartialité ou la bonne conduite du concours. Dans un tel cas, Golf Town pourrait sélectionner le gagnant parmi toutes les inscriptions admissibles reçues avant et/ou après (si applicable) la prise des mesures appropriées par Golf Town. Golf Town se réserve le droit, à sa seule discrétion, de disqualifier tout individu qui sabote ou essaye de saboter le processus d'inscription, l'opération du concours ou du site Web, ou qui enfreint ces Règlements officiels. Golf Town a le droit, à son entière discrétion, de maintenir l'intégrité du concours, d'annuler des inscriptions pour toute raison, incluant, sans limitation: les participations multiples à partir d'un même ordinateur et au-delà de la limite permise, l'utilisation de robots informatiques, de macro-instructions ou d'autres moyens techniques à des fins d'inscription. Toute tentative intentionnelle d'un participant d'endommager le site Web ou de porter atteinte au fonctionnement légitime de ce concours pourrait constituer une violation des lois criminelles et civiles. Advenant une telle tentative, Golf Town se réserve le droit de réclamer des dommages dans la pleine mesure permise par la loi.

Pour les résidents du Québec: Tout litige lié à la conduite ou à l'organisation d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux pour règlement. Tout litige relatif à la remise d'un prix peut être soumis à la Régie seulement dans le but d'aider les parties à conclure un accord.

11. **Politique de confidentialité.** Les renseignements soumis à travers les inscriptions sont assujettis à la Politique de confidentialité énoncée sur le site Web de Golf Town. Pour la consulter, veuillez vous rendre l'adresse suivante: <http://www.golftown.com/CustomerSupport.aspx?section=privacysecurity&lang=fr>. Les informations personnelles des participants au Concours seront utilisées pour l'administration du Concours, et peuvent être partagées avec les co-commanditaires du Concours ou commanditaires du prix.
12. **LISTE DES GAGNANTS:** Pour obtenir une copie de la liste des gagnants ou une copie de ces Règlements officiels, veuillez acheminer votre demande avec une enveloppe-retour timbrée à: Golf Town Ltée, 302-610 Applewood Crescent Vaughan, Ontario L4K 0E3. Les demandes doivent être reçues au plus tard le 29 février 2020.